

COMMUNE DE DOMSURE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 avril 2022 à 19h30
Convocation du 23 avril 2022

Présents : Patrick Vacle, Brigitte Fischer, Mathilde Ferrier

Patrick Bouillet, Brenda Costanzo, Xavier Bernard De Domsure, Jean-Paul Bouilloud, Christine Drouilhet, Pauline Michel.

Excusé : Lilian Billet, Jérôme Commaret

Secrétaire de séance : Mathilde Ferrier

Le compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation active à l'organisation et la tenue des scrutins des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Les 12 et 19 juin 2022 se tiendront les élections législatives.

1/ Bâtiments communaux :

- Une réunion sera organisée le lundi 02 mai 2022 à 9h00 avec l'architecte Atelier 71 et les entreprises retenues pour l'aménagement de la halle multisports à savoir :

- * Lot 1 Désamiantage - démolition : entreprise Piquand Tp pour un montant de 34 247.29 € ht.
- * Lot 2 Terrassement -Vrd : entreprise Piquand Tp pour un montant de 63 381.63 € ht
- * Lot 3 Maçonnerie - Go : entreprise Renaud pour un montant de 39 470.73 € ht
- * Lot 4 Charpente métallique - ossature bois - couverture- zinguerie : entreprise Sarl Gauthier pour un montant de 165 177.67 € ht
- * Lot 5 Menuiserie extérieures aluminium et verrière : entreprise Accord Alu pour un montant de 52 540 € ht
- * Lot 6 rideaux extérieurs : entreprise Richard Boulay pour un montant de 35 582,96 € ht
- * Lot 7 Menuiseries intérieures bois : entreprise Beal pour un montant de 11 673.11 € ht
- * Lot 8 Cloisons - doublage-faux plafonds- peinture : entreprise Poncin pour un montant de 5691.76 € ht auquel il faut rajouter l'option lasure pour un montant de 11 187.80 € ht
- * Lot 9 Carrelage - faiences : entreprise Amvr Poupon pour un montant de 10 216.53 € ht
- * Lot 10 Electricité : entreprise En Go Bourgogne pour un montant de 19 360 € ht
- * Lot 11 Plomberie- sanitaires- ventilation : entreprise Olivier Colas pour un montant de 8 333,33 € ht
- * Lot 12 Installation Photovoltaïque : entreprise Heliophoton pour un montant de 29 015,98 € ht

L'ensemble de ces lots fait ressortir une offre globale à 485 878.79 € ht soit 583 054.54 € ttc

Monsieur le Maire va proposer un démarrage des travaux fin août, début septembre 2022.

- Monsieur le Maire présente la proposition du Crédit-Agricole pour adhérer à une assurance dommages-ouvrages. Ce dernier propose un montant de 0.8 % du montant des travaux. Une nouvelle rencontre est prévue le 06 juin 2002. Renseignements seront pris auprès d'autres organismes pour comparaison et afin de définir s'il y a obligation d'adhérer ou pas.

2/ Finances :

-Le dossier des subventions européennes est reporté à une séance ultérieure, monsieur Lilian Billet étant absent.

- Tarifs salle des fêtes : DEL2022-21

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement d'utilisation de la salle des fêtes afin de simplifier les réservations et de rendre les tarifs plus lisibles.

Après concertation, il est convenu qu'à compter du 01/09/2022, il sera demandé deux chèques de caution :

- un chèque de 250,00 € correspondra à la caution ménage,
- un second chèque de 250,00€ correspondra à la caution matériel et locaux.

Les tarifs liés au forfait ménage et au forfait chauffage seront intégrés dans le prix global, ainsi qu'une participation à la nouvelle taxe TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à savoir :

	Associations communales et intercommunales		Habitants commune Domsure et Beaupont		Habitants hors commune Domsure et Beaupont	
	Forfait journée*	Forfait week-end°	Forfait journée*	Forfait week-end°	Forfait journée*	Forfait week-end°
Salle + cour fermée	200,00€	260,00€	230,00€	305,00€	320,00€	440,00€
Salle + Cuisine+ Cour fermée	200,00€	260,00€	300,00€	410,00€	390,00€	540,00€
Salle	Manifestation de courte durée : $\frac{1}{2}$ journée. Même tarif pour tous : 80,00€					

Le mobilier et la vaisselle mis à disposition sont compris dans les tarifs. La vaisselle est mise à disposition si vous incluez la cuisine.

Le règlement se fait par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

* **Forfait journée :**

- du vendredi 20 heures 15 au dimanche 11 heures (dérogation possible hors période scolaire)
- ou
- du samedi 16 heures au lundi 8 heures (sauf la cuisine qui doit être disponible et propre à partir de 8 heures le lundi)

* **Forfait Week-end :**

- du vendredi 20 heures 15 au lundi 8 heures (sauf la cuisine qui doit être disponible et propre à partir de 8 heures le lundi) (dérogation possible hors période scolaire)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ETABLIT** comme indiqué ci-dessus les tarifs de location de la salle des Fêtes, à compter du **01 septembre 2022**.

- **PRECISE** que :

- les forfaits nettoyage, chauffage et participation à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont intégrés dans les tarifs comme indiqué ci-dessus,
- que le mobilier et la vaisselle mis à disposition sont compris dans les tarifs, la vaisselle étant fournie si la cuisine est louée,

- **FIXE** à deux fois 250,00 € le montant de la caution. Celles-ci seront restituées à la remise de clefs après état des lieux ou encaissées si nécessaire.

3/ Forêt-voirie :

- Monsieur le Maire précise qu'il est urgent d'installer les panneaux de circulation interdit 3+5 sauf véhicules agricoles sur la route de la Richardière en direction du Moulin de Leschaux et sur Beaupont, route du Biolay, afin de limiter le tonnage sur le pont du Moulin de Leschaux et obliger les camions à faire le tour via la D1 ou la VC16b.

- Monsieur le Maire expose également :

- un souci de sécurité lorsque les enfants sortent de l'école, en fin d'après-midi, et prennent le car en direction de l'école de Beaupont. Ils doivent longer la route avant de monter dans le car. Les voitures, malgré le ralentisseur, n'adaptent pas forcément leur vitesse. Après contact avec Grand Bourg Agglomération, il est difficile de demander au car de faire demi-tour. La solution pérenne sera de rajouter des barrières à celles déjà en place afin de sécuriser le trajet des enfants.

- il reste des habitations à numérotter et des plaques à commander : Route de rivet fleuri (2).

Le panneau de l'impasse de la Grange Viry est à remettre. Il faudra trouver le bon emplacement pour qu'il ne soit pas de nouveau couché.

- une demande de limitation de circulation à 30 kms/heure impasse l'Abbé Culas,

- une demande de pose de panneaux ruraux suite à une réclamation liée à la circulation des engins agricoles les jours fériés.

Une date de réunion de la commission voirie sera à définir avec monsieur Lilian Billet.

4/ Associations :

- Cérémonie du 08 mai 2022 : 9h30 à Beaupont
10h30 à Domsure
11h30 à Pirajoux

Le président des anciens combattants demande :

- une augmentation à 30,00 € pour l'achat de gerbes de fleurs ce qui est validé par l'ensemble du conseil municipal,
- envisager le fleurissement du monument aux morts le 1^{er} novembre.

- Restaurant scolaire : réunion le 27-04-22.

Les membres du bureau ont souhaité présenter un projet de réorganisation avec une cuisine centrale sur Beaupont et une cuisine satellite à Domsure, avec transports des repas en chaud et en froid.

Plusieurs questions se posent : qui transporte les repas et avec quel véhicule, qui effectue le service et la surveillance des repas ?

Une économie de personnel pour l'association mais un coût supplémentaire pour la commune de Domsure d'environ 5000,00 € qui remet en question l'investissement fait dans la cuisine et la charge supplémentaire de travail pour les Atsems.

5/ Personnel communal :

Monique Dilhalaoua, institutrice des grandes sections CP, part en retraite à la fin de l'année scolaire, fin juin.

Audrey, remplaçante d'Agathe actuellement en congé parental, nous quitte également. Elle a trouvé un CDI.

Elle sera remplacée jusqu'au 13 juillet 2022 par Laurine Delattre.

Véronique sera de retour de disponibilité à compter du 16 juillet 2022. Se posait la question du maintien de son poste ou de la réorganisation. La commission scolaire se réunira très prochainement pour faire le point et faire une proposition de réintégration au 16 juillet 2022.

Le poste d'employé communal a été diffusé sur emploi-territorial. Le poste sera à pourvoir à compter du 27 juin 2022

6- Cimetière :

L'aménagement du cimetière du côté du jardin du souvenir sera à repenser, nouveaux emplacements, amélioration de la dispersion des cendres...Contact sera pris avec les pompes funèbres Bertrand.

7/ Divers :

- Demande arrêt de bus Moulin de Leschaux : Grand Bourg Agglomération, transports et mobilités, a fait parvenir une demande d'arrêt de bus favorable à Moulin de Leschaux. Un certain nombre de travaux seront à chiffrer et à réaliser pour la prochaine rentrée de septembre 2022.

- Le théâtre de Bourg en Bresse, en partenariat avec Grand Bourg Agglomération, propose la programmation des Petites scènes vertes, spectacles à destination des jeunes enfants et des familles afin de sensibiliser à la pratique culturelle. Le dispositif de l'opération demande la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes du 05 au 13 décembre 2022.

La salle ne sera pas disponible le 10 décembre 2022, par conséquent, la proposition sera reportée sur l'année 2023.

Date prochain conseil municipal : lundi 23 mai 2022 à 19h30